



**ENDING VIOLENCE AGAINST MIGRANTS**  
POLICY PAPERS

# LIGNES DIRECTRICES

**Évaluer la violence faite aux migrants**

*Pour plus d'informations, visitez : <http://evam.global>*

**ENDING  
VIOLENCE  
AGAINST  
MIGRANTS**

# LIGNES DIRECTRICES :

## Évaluer la violence faite aux migrants

---

La violence est l'un des effets secondaires les plus répandus de la migration. Certains de ces abus sont bien connus et largement documentés mais, pour la plupart, les situations dangereuses et violentes qui affectent les migrants passent inaperçues. EVAM vise à révéler ces violences et à les combattre.

Pour ce faire, EVAM mobilise les acteurs de terrains en contact direct avec les migrants pour soutenir la récolte d'information relative aux situations de violence affectant les migrants. L'approche d'EVAM est pragmatique : elle ne cherche pas à dénoncer mais à sensibiliser et mobiliser les acteurs qui peuvent contribuer à réduire la violence.

L'évaluation est au cœur de l'initiative EVAM. Son objectif est de révéler la réalité des difficultés endurées par les migrants en collectant et en classifiant des données. Une fois qu'ils ont pris conscience de la violence, les acteurs peuvent utiliser ces informations et agir sur les causes de la violence.

### Définition de la violence

EVAM considère la violence au sens large : cela englobe toute situation préjudiciable affectant les migrants sans tenir compte du motif ou de la nature

des auteurs.

La violence peut être physique, sexuelle, psychologique ou administrative. Elle peut également résulter de privations ou de négligence. La violence peut être autonome, interpersonnelle ou collective. (OMS<sup>1</sup>).

### 1. Les personnes concernées

L'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) définit un migrant comme *“toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un Etat, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour.”*<sup>2</sup>

EVAM promeut une approche impartiale et cherche à soutenir tous les migrants touchés par la violence sans tenir compte de leur statut ou de leur origine. De même, elle n'est pas limitée géographiquement, comme c'est le cas pour les situations de violences affectant les migrants.

---

<sup>1</sup> World Health Organization (2002). *World Report on Violence and Health*. p.4. Who.int.

<sup>2</sup> International Organization for Migration (2019). *Who is a migrant?* International Organization for Migration.

## 2. Documentation des violations

Le public cible des évaluations d'EVAM sont les victimes et les témoins de violence.

Les partenaires d'EVAM qui effectuent des évaluations doivent avoir un lien direct avec le public ciblé tout en n'étant pas directement associés à la source de la violence. Il faut assurer une approche indépendante garantissant l'authenticité et la crédibilité des allégations recueillies.

EVAM fournit des conseils à ses partenaires sur les processus de documentation et demande que celui-ci respecte la législation locale, comme les aspects médico-légaux, le droit du travail, les règlements sur la discrimination et la xénophobie, etc.

## 3. Entretiens

La priorité d'EVAM est la protection des victimes et la stricte confidentialité des informations collectées. De même, EVAM accorde une attention particulière à ce que la documentation des violences ne porte pas atteinte aux capacités opérationnelles de ses partenaires et contributeurs.

Les entretiens doivent toujours être volontaires et anonymes. Quand la protection des données personnelles ne peut être garantie, un anonymat complet doit être assuré par tous les acteurs inclus dans les phases d'évaluation, d'analyse ou de publication des résultats.

Les entretiens doivent être menés dans un laps de temps défini afin d'éviter tout changement de contexte ou de parties prenantes. La période de documentation peut varier en fonction du contexte. Il est recommandé de disposer d'une quantité

suffisante d'allégations pour envisager une période d'entretiens de 2 ou 3 mois minimum.

Une fois qu'un schéma de violence a été documenté, l'EVAM aide son partenaire opérationnel à identifier et à mobiliser les acteurs concernés.

## 4. Mobilisation

L'approche d'EVAM est participative. Il cherche à faire participer les acteurs concernés qui peuvent agir pour réduire la violence. En les impliquant à un stade précoce du processus de documentation, EVAM génère un sentiment d'appropriation et pose les bases d'un dialogue constructif fondé sur les résultats.

Les données collectées doivent toujours être présentées et discutées avec les parties prenantes concernées avant une éventuelle diffusion plus large.

## 5. Types de recherche

La méthodologie de chaque évaluation est définie et approuvée en amont. Elle doit respecter l'approche et les principes d'EVAM.

Le type de documentation (recherche exploratoire, recherche sur des corpus représentatifs, etc.) et la définition du public cible sont clairement spécifiés et convenus entre EVAM et son partenaire avant l'évaluation.

Les données collectées doivent refléter la réalité à laquelle sont confrontés les migrants et les parties prenantes. Elles seront centralisées et utilisées pour identifier les tendances possibles au niveau mondial.

